

Contenu

Principaux résultats..... 1

Les États-Unis sont toujours en tête en termes de demandes de brevets de haute technologie et de biotechnologie 2

Les demandes européennes de brevets TIC pratiquement au coude à coude avec les demandes américaines 4

Plus d'un tiers des demandes de brevets de l'UE concernent la fabrication d'équipements électriques et électroniques 5

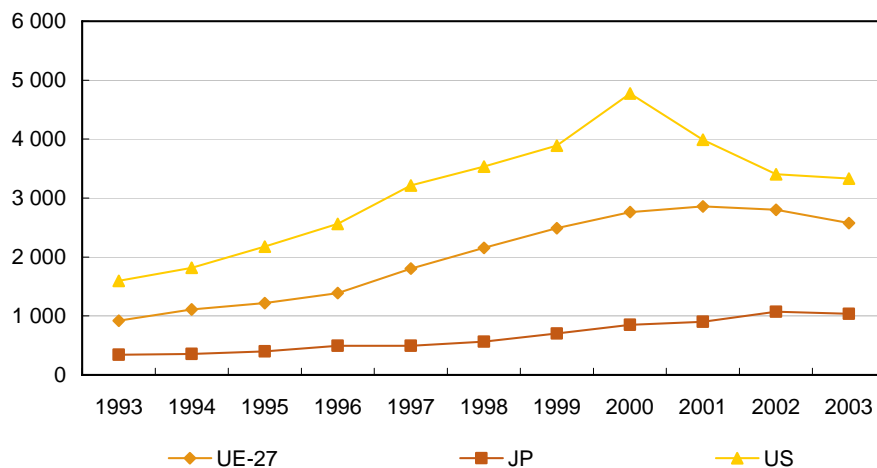
Légère tendance à la baisse pour la propriété étrangère des demandes de brevets 6



Demandes de brevets de haute technologie déposées auprès de l'Office européen des brevets

Les technologies de la communication en tête des dépôts de brevets de haute technologie dans l'UE

Graphique 1 : Demandes de brevets de biotechnologie déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB) de 1993 à 2003, pour l'UE-27, le Japon et les États-Unis



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Principaux résultats

- Les États-Unis occupaient la première place en termes de dépôts de brevets de biotechnologie en 2003, mais l'écart avec l'UE-27 était nettement moins important qu'en 2000.
- Parmi les dépôts de brevets de haute technologie, l'Union européenne et, dans une moindre mesure, le Japon se sont spécialisés dans les «technologies de la communication», alors que les États-Unis ont concentré leurs demandes de brevets dans les «équipements informatiques et bureautiques».
- Alors que l'Union européenne dans son ensemble ne présentait pas une réelle spécialisation dans l'un des groupes de TIC, la Finlande et la Suède se sont spécialisées dans les «télécommunications», qui représentaient plus de 50 % de leurs demandes de brevets TIC déposées auprès de l'OEB, parmi les pays comptant un nombre important de demandes.
- Plus de la moitié des demandes de brevets déposées auprès de l'OEB par les pays membres de l'UE-27 provenait de l'une des deux sous-sections de la NACE «Fabrication d'équipements électriques et électroniques» (DL) ou «Industrie chimique» (DG).
- La part des inventions nationales détenues par l'étranger est élevée dans les petits pays et dans les nouveaux États membres.

Les États-Unis sont toujours en tête en termes de demandes de brevets de haute technologie et de biotechnologie

Les demandes de brevets déposées auprès de l'OEB sont classées conformément à la classification internationale des brevets (CIB). Les codes CIB attribués à chaque demande de brevet permettent en outre d'agréger les demandes de brevet d'après différents domaines technologiques. La présente publication se penche sur les domaines de la biotechnologie, des hautes technologies et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les pays qui ont fait moins de cent demandes de brevets auprès de l'OEB n'ont pas été pris en considération.

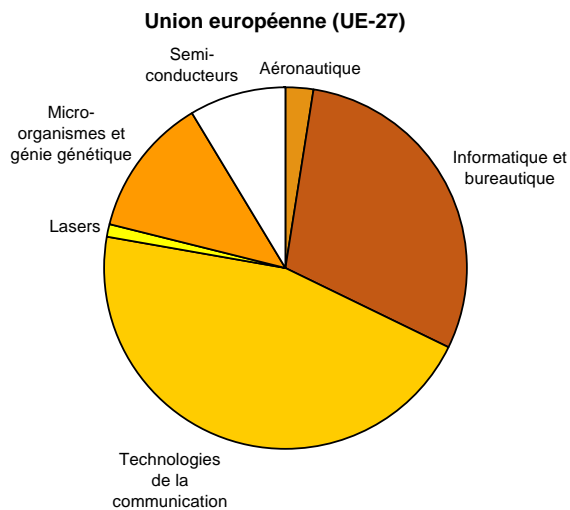
Comme le montre le graphique 1, le nombre de brevets en biotechnologie a continuellement augmenté dans les trois principales économies - l'UE-27, le Japon et les États-Unis - au cours des dix années de référence. Les États-Unis ont atteint un pic en 2000 avec près de 5 000 demandes de brevets en biotechnologie.

Tableau 2 : Demandes de brevets en haute technologie auprès de l'OEB, nombre total et ventilation par groupe de haute technologie, en pourcentage du total et par pays, 2003

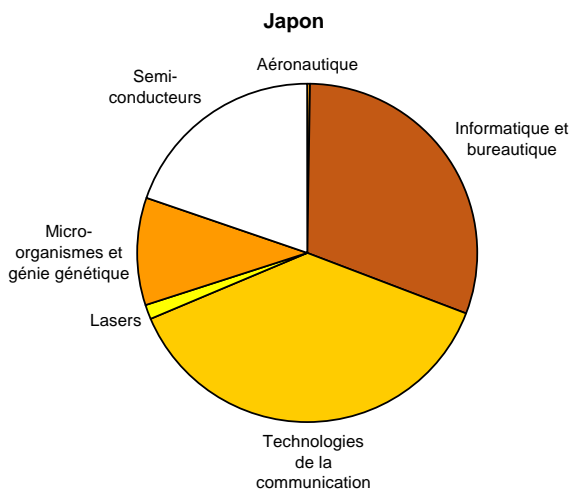
	Total des demandes de brevets de haute technologie		en %	Aéronautique	Informatique et bureautique	Technologies de la communication	Lasers	Micro-organismes et génie génétique	Semi-conducteurs
UE-27	10 840	100		2,4	29,9	45,5	1,1	12,4	8,7
UE-25	10 834	100		2,4	29,9	45,5	1,1	12,4	8,7
BE	242	100		1,2	24,4	36,5	0,0	25,5	12,3
BG	3	100		0,0	46,2	0,0	7,7	30,8	15,4
CZ	10	100		19,9	10,0	11,6	0,0	58,5	0,0
DK	246	100		1,6	16,3	41,6	1,5	36,4	2,6
DE	3 635	100		3,0	30,1	41,0	1,3	12,7	11,9
EE	8	100		0,0	37,8	25,2	0,0	16,8	20,2
IE	63	100		0,0	42,9	32,9	3,7	2,8	17,7
EL	21	100		2,4	30,3	56,3	0,0	9,3	1,6
ES	165	100		1,8	29,2	39,5	1,5	26,1	1,9
FR	1 980	100		3,9	29,3	47,9	1,0	10,0	7,8
IT	481	100		2,2	31,1	42,3	1,8	11,7	11,0
CY	4	100		27,6	0,0	44,8	0,0	27,6	0,0
LV	1	100		100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LT	2	100		52,1	0,0	0,0	0,0	34,9	13,0
LU	6	100		0,0	68,4	31,6	0,0	0,0	0,0
HU	34	100		2,9	19,1	65,2	0,0	12,7	0,0
MT	0	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NL	908	100		0,5	36,5	40,4	0,3	10,4	11,9
AT	235	100		0,9	24,5	47,9	2,5	11,8	12,4
PL	23	100		8,8	32,2	30,7	0,0	19,7	8,6
PT	15	100		0,0	20,6	24,0	6,9	41,6	6,9
RO	3	100		0,0	48,4	41,9	0,0	0,0	9,7
SI	9	100		0,0	7,7	69,2	0,0	11,5	11,5
SK	5	100		0,0	30,0	70,0	0,0	0,0	0,0
FI	654	100		0,6	23,2	70,9	0,2	3,7	1,4
SE	562	100		0,7	20,7	67,6	0,5	8,4	2,0
UK	1 526	100		1,8	36,0	41,0	1,3	14,2	5,8
HR	4	100		0,0	55,9	37,2	0,0	7,0	0,0
TR	13	100		0,0	34,8	40,5	0,0	17,1	7,6
CH	331	100		2,0	31,4	38,8	2,8	18,1	6,9
IS	15	100		0,0	27,5	22,0	0,0	50,5	0,0
LI	2	100		0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0
NO	90	100		1,1	27,2	56,1	0,0	14,5	1,1
AU	396	100		0,3	47,8	21,8	0,9	25,1	4,2
CA	793	100		1,3	29,0	49,9	1,0	15,8	3,0
CN	703	100		0,7	18,7	64,0	0,0	12,7	3,9
IL	490	100		1,2	36,6	41,8	1,6	14,4	4,3
IN	164	100		0,0	51,2	21,1	0,6	24,5	2,7
JP	6 834	100		0,3	30,5	37,8	1,3	10,3	19,8
KR	1 924	100		0,1	20,5	62,5	0,8	5,3	10,8
RU	108	100		9,2	27,3	38,0	2,2	13,7	9,7
SG	196	100		0,0	38,2	36,1	0,5	11,5	13,6
TW	119	100		0,0	48,1	21,4	0,0	9,6	21,0
US	13 845	100		1,1	39,6	32,3	1,1	14,9	11,0

Source: Eurostat, statistiques des brevets

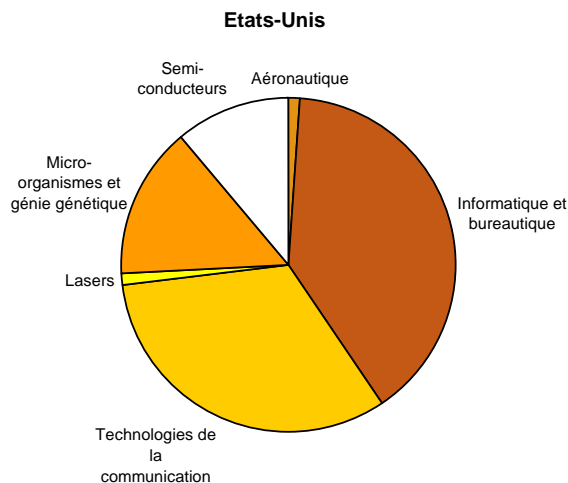
Graphique 3a : Demandes de brevets de haute technologie de l'UE-27 auprès de l'OEB par groupe de haute technologie, 2003



Graphique 3b : Demandes de brevets de haute technologie du Japon auprès de l'OEB par groupe de haute technologie, 2003



Graphique 3c : Demandes de brevets de haute technologie des États-Unis auprès de l'OEB par groupe de haute technologie, 2003



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Depuis l'an 2000, le niveau des demandes de brevets en biotechnologie des États-Unis a diminué, mais ils restent toujours en tête, avec 3 331 demandes de brevets en 2003, devant l'Union européenne et le Japon qui affichent respectivement 2 576 et 1 035 demandes de brevets.

Le secteur des **brevets en haute technologie** comporte six groupes: l'aéronautique, l'informatique et la bureautique, les technologies de la communication, les lasers, les micro-organismes et le génie génétique ainsi que les semi-conducteurs.

En valeurs absolues, les États-Unis ont été le pays le plus actif en 2003 dans le domaine des brevets de haute technologie avec 13 845 demandes de brevets à l'OEB, suivis de l'UE27 avec 10 840 demandes et le Japon avec 6 834 demandes.

En ce qui concerne les États membres de l'UE, c'est l'Allemagne qui arrive en tête avec 3 635 demandes de brevets en haute technologie, suivie de la France avec 1 980 demandes et du Royaume-Uni avec 1 526 demandes.

La ventilation par groupe de haute technologie varie selon les pays. Dans l'Union européenne, près de la moitié des demandes de brevets en haute technologie concernaient les technologies de la communication et près d'un tiers portaient sur l'informatique et la bureautique. Le troisième domaine des brevets de haute technologie en Europe est celui des micro-organismes et du génie génétique (12 %).

Au Japon, en 2003, moins de 40 % des demandes de brevets à l'OEB portaient sur les technologies de la communication, un tiers avaient trait à la bureautique et à l'informatique et près de 20% concernaient les semi-conducteurs.

En 2003, près de 40 % des demandes américaines des brevets de haute technologie portaient sur l'informatique et la bureautique. Un tiers des demandes américaines avaient trait aux technologies de la communication et, comme pour l'UE-27, les micro-organismes et le génie génétique étaient également le troisième grand groupe de demandes de brevets de haute technologie (environ 15 % des demandes américaines portaient sur ce groupe).

Le tableau 2 donne un aperçu de la spécialisation des pays européens par groupe de haute technologie en 2003. Seuls les pays ayant déposé au moins 100 demandes de brevets de haute technologie ont été pris en compte dans l'analyse.

Dans l'ensemble des États membres, les technologies de la communication étaient le groupe le plus important, ses pourcentages variant entre 36,5 % en Belgique et 70,9 % en Finlande.

Le tableau 4 et le graphique 5 mettent en évidence les **demandes de brevets TIC** auprès de l'OEB. Les demandes de brevets TIC sont ventilées d'après quatre groupes: les télécommunications, l'électronique grand public, l'informatique et la bureautique et les autres TIC. Le groupe «autres TIC» comprend notamment divers instruments de mesure, de pondérations et des tubes de déchargement.

Les demandes européennes de brevets TIC pratiquement au coude à coude avec les demandes américaines

Tableau 4 : Demandes de brevets TIC (technologies de l'information et de la communication) auprès de l'OEB, nombre total et par groupe TIC en pourcentage du total et par pays, 2003

	Total des demandes de brevets TIC	en %	Électronique grand public	Informatique et bureautique	Télécommunications	Autres TIC
UE-27	16 010	100	10,9	29,6	30,1	29,4
UE-25	15 994	100	10,9	29,6	30,1	29,4
BE	283	100	5,1	33,3	31,6	30,0
BG	10	100	0,0	24,5	49,0	26,5
CZ	14	100	0,0	48,4	29,2	22,4
DK	258	100	19,9	22,7	29,4	28,0
DE	5 859	100	7,6	27,5	26,7	38,2
EE	8	100	0,0	35,7	23,8	40,5
IE	114	100	5,4	45,9	19,4	29,3
EL	33	100	6,1	25,5	38,9	29,4
ES	197	100	6,7	35,6	36,2	21,5
FR	2 616	100	12,2	29,1	34,5	24,3
IT	735	100	6,8	31,3	28,9	33,0
CY	2	100	13,4	0,0	73,3	13,4
LT	12	100	0,0	89,9	0,0	10,1
LU	13	100	0,0	32,3	37,3	30,4
HU	37	100	8,0	25,4	54,6	12,0
MT	2	100	0,0	0,0	0,0	100,0
NL	1 618	100	29,0	35,0	15,0	20,9
AT	323	100	15,6	29,1	26,9	28,4
PL	30	100	13,2	34,0	16,5	36,3
PT	12	100	4,1	24,4	39,0	32,5
RO	6	100	12,7	38,0	11,3	38,0
SI	17	100	6,0	22,0	30,0	42,0
SK	8	100	12,2	30,4	30,4	27,1
FI	787	100	7,1	24,8	57,5	10,5
SE	783	100	6,7	21,6	52,6	19,1
UK	2 232	100	9,2	34,4	27,8	28,6
HR	8	100	13,1	39,2	17,4	30,4
TR	16	100	18,3	35,5	14,2	32,0
CH	589	100	10,0	27,0	20,6	42,4
IS	17	100	5,9	44,4	19,7	30,0
LI	3	100	0,0	0,0	0,0	100,0
NO	137	100	27,7	23,1	24,3	25,0
AU	453	100	5,9	49,0	19,2	26,0
CA	909	100	7,2	33,1	41,8	17,9
CN	764	100	10,3	22,2	55,9	11,6
IL	595	100	10,5	36,3	32,2	21,1
IN	162	100	5,4	58,4	19,0	17,2
JP	10 507	100	20,7	30,8	18,8	29,7
KR	2 704	100	23,7	23,8	36,9	15,5
RU	139	100	7,8	24,7	37,1	30,4
SG	232	100	16,1	40,1	20,1	23,7
TW	147	100	13,3	47,7	9,5	29,6
US	16 823	100	8,3	39,8	24,7	27,1

Source: Eurostat, statistiques des brevets

En valeurs absolues, les États-Unis arrivaient en tête avec 16 823 demandes de brevets TIC à l'OEB, suivis de très près par l'UE-27 avec 16 010 demandes. Les demandes japonaises arrivaient en troisième position avec 10 507 demandes.

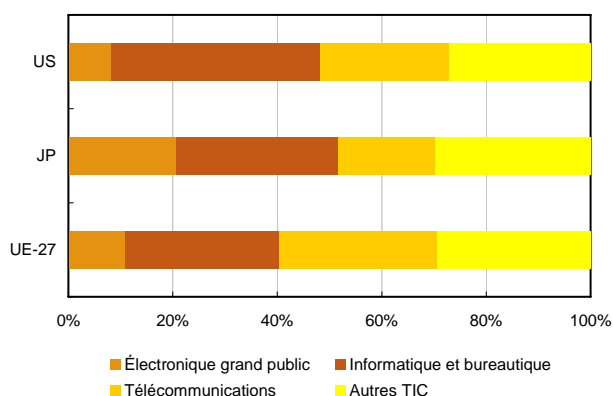
L'UE-27 dans son ensemble ne s'est pas spécialisée dans l'un des groupes de TIC. Si les groupes «Informatique et bureautique», «Télécommunications» et «Autres TIC» étaient pratiquement équivalents avec 30 % chacun des demandes de TIC, le groupe «Électronique grand public» ne représentait que 10 %.

Au niveau de l'UE-27, les Pays-Bas et le Danemark ont déposé plus de demandes de brevets en électronique

grand public que la moyenne des États membres de l'UE, respectivement 29,0 % et 19,9 %. Les pays asiatiques comme le Japon et la Corée du Sud affichent des scores élevés pour ce groupe de TIC (respectivement 20,7 % et 23,7 %).

L'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont obtenu des scores supérieurs à la moyenne de l'UE pour le groupe TIC «Informatique et bureautique» avec respectivement 35,6 %, 45,9 %, 35,0 % et 34,4 %. D'autres pays ont également déposé une grande partie de leurs brevets dans ce domaine, notamment l'Australie (49,0 %), l'Inde (58,4 %), Singapour (40,1 %), Taïwan (47,7 %) et les États-Unis (39,8 %).

Graphique 5 : Demandes de brevets TIC à l'OEB par groupe TIC pour l'UE-27, les US et le JP, 2003



Source: Eurostat, statistiques des brevets

La Finlande et la Suède se sont spécialisées en télécommunications, puisque plus de la moitié de leurs demandes de brevets TIC à l'OEB concernaient ce groupe. L'Espagne a également dépassé la moyenne de l'UE, mais dans une moindre mesure, avec 36,2 %.

Le Canada et la Chine, affichant respectivement 41,8 % et 55,9 %, ont été très actifs pour les brevets en télécommunications.

Plus d'un tiers des demandes de brevets de l'UE concernent la fabrication d'équipements électriques et électroniques

L'ensemble des demandes de brevets peuvent être classées par secteur industriel (NACE, section D). On distingue principalement quatre grands sous-secteurs: l'industrie chimique, la fabrication de machines et équipements, la fabrication d'équipements électriques et électroniques et la fabrication de matériel de transport.

Avec 35,0 % du total de l'UE-27, la sous-section DL de la NACE a été en 2003 l'activité économique produisant le plus de demandes de brevets UE.

Plus de 30 % des demandes de brevets OEB de la Belgique, de la République tchèque, du Danemark, de la Hongrie et de la Slovénie ont été produites par la sous-section «Industrie chimique» (DG).

Tableau 6: Demandes de brevets à l'OEB par activité économique (NACE) et par pays, 2003

	Total	en %	Industrie chimique (DG)	Fabrication de machines et équipements (DK)	Fabrication d'équipements électriques et électroniques (DL)	Fabrication de matériel de transport (DM)	Autres industries manufacturières
UE-27	62 036	100	22,0	12,5	35,0	13,7	16,8
UE-25	61 977	100	22,0	12,5	35,0	13,7	16,8
BE	1 493	100	33,2	10,2	27,5	8,9	20,3
BG	34	100	24,2	9,1	35,7	9,4	21,7
CZ	162	100	30,7	16,2	21,7	10,1	21,3
DK	1 269	100	32,9	10,0	31,0	8,5	17,6
DE	25 640	100	20,3	13,6	33,1	16,8	16,3
EE	21	100	24,6	6,5	46,5	6,5	15,8
IE	303	100	22,5	8,2	47,9	7,3	14,1
EL	123	100	23,4	12,4	35,3	9,5	19,5
ES	1 272	100	25,4	13,5	26,4	12,9	21,7
FR	9 168	100	22,7	10,9	36,7	13,9	15,8
IT	4 992	100	21,5	16,2	27,4	13,5	21,4
CY	12	100	15,0	12,0	25,9	26,5	20,7
LV	14	100	33,3	13,8	11,1	7,7	34,1
LT	20	100	18,4	5,1	58,7	7,7	10,0
LU	90	100	14,8	16,3	22,9	21,2	24,8
HU	192	100	35,6	8,9	30,3	9,5	15,8
MT	3	100	11,2	10,6	43,3	21,5	13,5
NL	3 941	100	19,9	10,2	47,8	7,3	14,8
AT	1 576	100	19,1	14,5	32,1	13,0	21,4
PL	160	100	22,7	13,6	29,5	10,8	23,4
PT	78	100	28,2	10,4	27,2	15,8	18,5
RO	25	100	23,2	15,6	33,1	10,8	17,2
SI	101	100	32,1	10,2	29,2	10,7	17,8
SK	44	100	26,8	10,3	28,9	12,2	21,8
FI	1 580	100	15,1	11,0	53,3	8,1	12,5
SE	2 540	100	18,6	12,0	40,5	13,7	15,2
UK	7 184	100	26,6	10,4	37,1	9,7	16,1
HR	81	100	39,5	7,6	24,8	11,5	16,7
TR	133	100	21,1	20,0	30,0	11,7	17,3
CH	3 103	100	25,6	13,0	34,0	9,3	18,1
IS	43	100	31,2	12,6	37,4	5,1	13,9
LI	25	100	17,5	15,9	28,1	17,6	20,8
NO	533	100	21,7	16,0	31,9	11,3	19,0
AU	1 948	100	25,3	12,1	33,1	9,4	20,1
CA	2 721	100	25,2	9,6	41,0	9,7	14,5
CN	1 891	100	22,3	8,7	47,4	8,0	13,6
IL	1 583	100	28,0	6,7	47,5	6,1	11,8
IN	999	100	60,1	3,9	18,8	3,3	13,8
JP	27 934	100	20,5	9,3	46,0	11,1	13,1
KR	5 390	100	15,3	10,1	54,9	7,8	11,9
RU	640	100	26,5	11,6	32,9	10,8	18,2
SG	413	100	18,1	7,1	56,5	6,6	11,7
TW	572	100	16,4	10,8	39,7	12,9	20,2
US	48 556	100	27,9	8,1	42,7	7,5	13,8

Source: Eurostat, statistiques des brevets

Certains pays de l'UE ont même dépassé le taux de 45 % de l'ensemble des demandes de brevets nationaux dans la sous-section «Fabrication d'équipements électriques et électroniques» (DL). Il s'agit de l'Estonie (46,5 %), de l'Irlande (47,9 %), de la Lituanie (58,7 %), des Pays-Bas (47,8 %) et de la Finlande (53,3 %).

L'Inde, avec 60,1 % des demandes de brevets dans la sous-section «Industrie chimique» (DG), a été très active en matière de brevets.

La plupart des pays non membre de l'UE actifs en matière de brevets affichent des pourcentages proches de 50 % pour la sous-section «Fabrication d'équipements électriques et électroniques» (DL). Les pourcentages les plus élevés sont enregistrés en Chine (47,4 %), en Israël (47,5 %), au Japon (46,0 %), en Corée du Sud (54,9 %) et à Singapour (56,5 %).

Légère tendance à la baisse pour la propriété étrangère des demandes de brevets

Le graphique 7 fait apparaître la situation des inventions nationales sous propriété étrangère en 1998 et 2003 et présente les taux de croissance annuelle moyens pour les États membres de l'UE, les pays candidats, le Japon et les États-Unis.

Si l'on tient compte de l'UE dans son ensemble, le pourcentage de demandes de brevets nationaux sous propriété étrangère représente moins de 15 %. Ces chiffres présentent toutefois de fortes variations selon les pays.

Les six pays qui affichent les pourcentages de propriété étrangère les plus élevés pour les brevets nationaux (plus de 50 %) étaient des petits pays tels que le Luxembourg ou de nouveaux États membres comme la Slovaquie ou encore les deux, comme l'Estonie. En Lituanie, l'ensemble des inventions nationales réalisées en 1998 l'ont été en coopération avec des inventeurs étrangers. Pour l'ensemble des six pays, le taux de croissance annuelle moyen est négatif, ce qui démontre une tendance à la baisse de la coopération internationale en matière de brevets dans les économies de taille modeste.

En 1998, la Finlande a été l'État membre de l'UE affichant la part la plus basse d'inventions nationales sous propriété étrangère avec 10 %. En 2003, ce taux est tombé à seulement 7,3 %. L'Allemagne est dans le même cas, mais la tendance pour la propriété étrangère des inventions nationales a été à la hausse (1998: 13,3 %, 2003: 15,7 %).

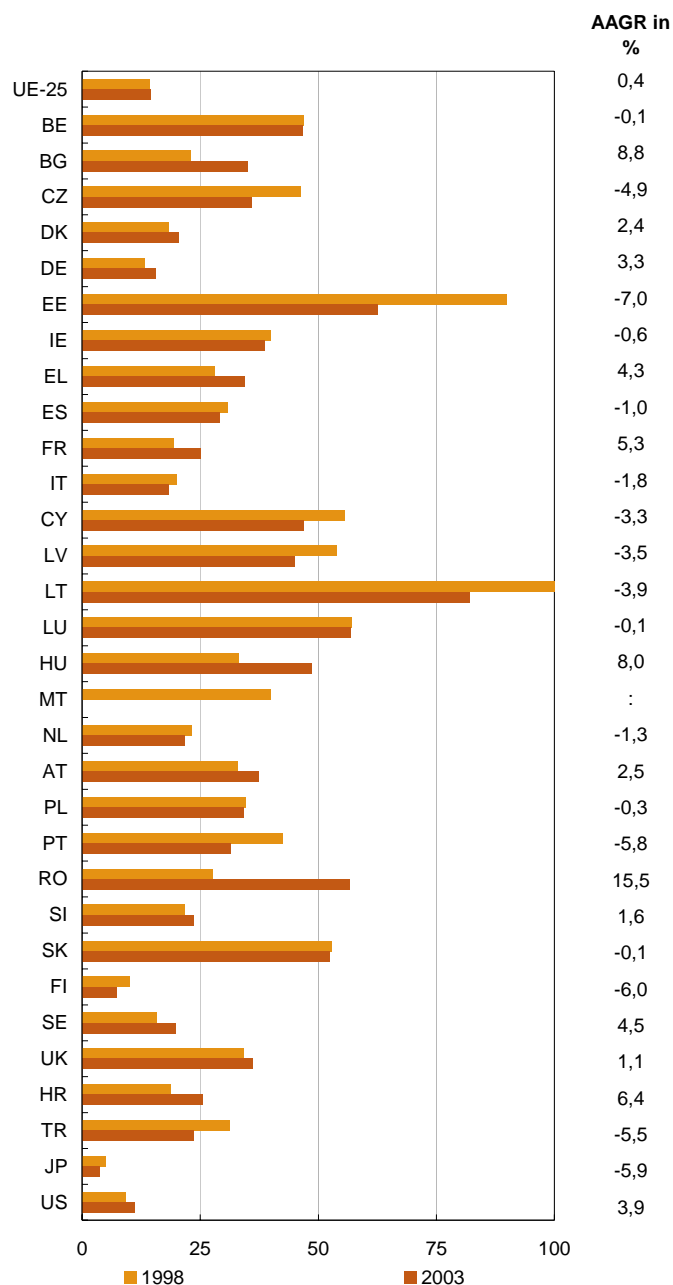
Dans les nouveaux États membres, en Bulgarie et en Roumanie, la tendance à la coopération internationale en matière de brevets a également été à la hausse, comme le montre le taux de croissance annuelle moyen de respectivement 8,8 % et 15,5 % pour ces deux pays.

Au Japon, la propriété étrangère d'inventions nationales joue un rôle très secondaire. En 1998, seulement 5 % des

inventions nationales faisaient intervenir des sociétés étrangères. Cette part est tombée à 3,7 % en 2003.

Aux États-Unis, 9,3 % des inventions nationales ont bénéficié en 1998 de l'intervention d'inventeurs étrangers. Cette part a augmenté au cours des cinq années suivantes pour s'établir à 11,2 % en 2003.

Graphique 7 : Propriété étrangère d'inventions domestiques dans des demandes de brevets déposées auprès de l'OEB, par pays, pour les années prioritaires 1998 et 2003, en pourcentage du total et en taux de croissance annuelle moyen



Source: Eurostat, statistiques des brevets

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'élaboration des statistiques sur les brevets par Eurostat a été réorganisée en 2005. Par conséquent, les données présentées dans le présent numéro de «Statistiques en bref» et sur la page web d'Eurostat ne sont plus totalement comparables à celles qui ont été diffusées précédemment.

En 2005, une seule base de données brutes (élaborée principalement sur la base des inputs de l'OEB, de l'USPTO et de l'OJB) a été utilisée pour produire un nombre plus important de tableaux et d'indicateurs sur la page web d'Eurostat. Cette méthode continuera à être utilisée dans les années à venir. Cette méthode continuera à être utilisée dans les années à venir. Les statistiques agrégées des brevets sont établies au moyen d'un ensemble brut de données fourni par l'OCDE. Cet ensemble brut sera remplacé par PATSTAT.

Depuis 2005, Eurostat a élaboré des statistiques des brevets sur la base de l'année de priorité de la demande et non plus de l'année de dépôt comme précédemment. Les valeurs des données sont toutefois semblables. D'une manière générale, ces données sont plus faibles que celles publiées par Eurostat avant 2005. Cela est dû au fait que toutes les demandes déposées au titre du traité sur la coopération en matière de brevet (PCT) adressées à l'OEB (c.-à-d. les demandes déposées conformément à la procédure visée dans le traité sur la coopération en matière de brevets) sont totalement prises en considération par Eurostat, mais partiellement seulement par l'OCDE. Les données donnent un meilleur aperçu des performances d'une économie en matière d'innovation et de R&D.

Comptabilisation des brevets ayant plusieurs inventeurs

Lorsqu'un brevet mentionne plusieurs inventeurs de différents pays, la contribution respective de chaque pays est prise en compte. Cela est fait afin d'éviter une comptabilisation multiple de ce type de brevet. À titre d'exemple, un brevet délivré à une invention due à un Français, un Américain et deux Allemands résidant chacun dans leur pays sera comptabilisé de la manière suivante: $\frac{1}{4}$ du brevet pour la France, $\frac{1}{4}$ pour les États-Unis et $\frac{1}{2}$ pour l'Allemagne. Cette méthode est baptisée «comptage fractionnel».

Comptabilisation des brevets comportant plusieurs codes CIB

Lorsque plusieurs codes de la classification internationale des brevets (CIB) sont attribués à un brevet, seul le code principal est utilisé aux fins de la comptabilisation. Dans la base de données, le code CIB principal correspond au premier code CIB mentionné.

Depuis 2004, le groupe de travail interinstitutionnel sur les statistiques des brevets a développé le concept d'une base de données mondiale regroupant toutes les statistiques relatives aux brevets (PATSTAT). PATSTAT constituera une base unique de données brutes sur les statistiques des brevets, gérée par l'Office européen des brevets (OEB) et mise au point en collaboration avec l'OMPI, l'OCDE et Eurostat. PATSTAT répondra aux besoins des utilisateurs des diverses organisations internationales qui auront recours à cette base de données aux fins de l'élaboration de statistiques. Conçue pour durer dans le temps, PATSTAT deviendra opérationnelle en 2006 et se concen-

trera sur les données brutes, laissant principalement à ses utilisateurs (OCDE et Eurostat, entre autres) le soin d'élaborer des indicateurs à partir de ces données.

Pour de plus amples informations, voir également les métadonnées d'Eurostat sur les statistiques des brevets qui sont diffusées sur la page web.

1. Secteur de la biotechnologie

Selon l'OCDE, il faut entendre par biotechnologie: « l'application de la science et de la technologie aux organismes vivants, à d'autres matériaux vivants ou non vivants, pour la production de savoir, de biens et de services ». Le choix des sous-classes de la CIB utilisées pour ce secteur est basé sur la définition de l'OCDE.

2. Groupes de haute technologie conformément à la Classification internationale des brevets (CIB)

AVI	Aéronautique
CAB	Informatique et bureautique
CTE	Technologies des communications
LSR	Lasers
MGE	Micro-organismes et génie génétique
SMC	Semi-conducteurs

3. Groupes du secteur des TIC conformément à la Classification internationale des brevets (CIB)

Télécommunications
Électronique grand public
Informatique, bureautique
Autre TIC

4. Codes secteur de la NACE

Le tableau de concordance IPC-NACE créé par le Fraunhofer Institute for Systems and Innovation Research de Karlsruhe (Allemagne) fait le lien entre les codes IPC et les sections suivantes de la NACE:

DA	Industries agricoles et alimentaires
DB	Industrie textile et habillement
DC	Industrie du cuir et de la chaussure
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG	Industrie chimique
DH	Industrie du caoutchouc et des plastiques
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ	Métallurgie et travail des métaux
DK	Fabrication de machines et équipements
DL	Fabrication d'équipements électriques et électroniques
DM	Fabrication de matériel de transport
DN	Autres industries manufacturières

5. Propriété étrangère

Les données sur la propriété étrangère permettent de mesurer le nombre de brevets inventés (ou le nombre de demandes de brevets) dans un pays donné qui font intervenir au moins un demandeur (ou investisseur) étranger.

Symboles





: non disponible

Le présent numéro de Statistiques rend compte de la disponibilité des données au 3 novembre 2006.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

-  Recherche et développement
-  Enquête communautaire sur l'innovation
-  Secteurs de haute technologie et services à haut niveau de savoir
-  **Statistiques de brevets**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Gesina Dierickx.